

ANNEXE n° 1

Les zones d'intervention du fonds d'indemnisation des dommages agricoles dus aux calamités naturelles pour les grandes cultures et les arbres fruitiers sinistrés par la sécheresse pendant la saison 2021/2022.

Gouvernorat	Culture	Période du sinistre
Zaghouan, Ben Arous, Le Kef, Siliana, Bizerte, Mannouba, Kairouan, Kasserine, Béja, Jendouba, Sousse, Sidi Bouzid.	Les Grandes cultures	À partir du mois de janvier 2022
Sidi Bouzid, Sfax, Mednine.	Les arbres fruitiers	À partir du mois de janvier 2022